

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 8 août 2019 au bureau communal de FAUVILLERS, à 20 heures précises.

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE

- 1°) Programme Stratégique Transversal
Approbation.
- 2°) Marchés publics
Adhésion à la centrale d'achat de la province relative à la fourniture de fondants chimiques.
- 3°) Fabrique d'Eglise de Wisembach
Compte 2018.
- 4°) Fabrique d'Eglise de Wisembach
Budget 2020.

- 5°) **Eglise Protestante Evangélique d'Arlon**
Compte 2018.
- 6°) **Commission agricole**
Renouvellement.
- 7°) **Enseignement**
Modification de l'horaire d'ouverture de l'école.
- 8°) **Tutelle spéciale d'approbation**
Prise de connaissance de l'approbation de la première modification du budget 2019.

II. **HUIS CLOS**

- 9°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le collège communal.

Fauvillers, le mercredi 31 juillet 2019

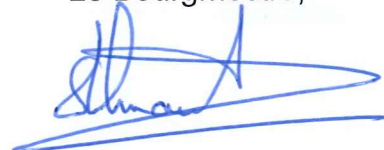
Le Directeur général,



Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,



Nicolas STILMANT